



LE LORETTAIN

JOURNAL MUNICIPAL DE LA VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE

1^{er} FÉVRIER 1984 — VOL. 4 — NO. 6

DOSSIER THÉÂTRE LA FENIÈRE

Le Conseil municipal a refusé une subvention de 12 000,00\$ au théâtre La Fenièrre, POURQUOI?

PARCE QUE:

- A) Le théâtre La Fenièrre NE RECEVAIT PAS de subvention sous l'ancien Conseil municipal (1981 à 1983).
- B) La plupart des théâtres d'été paient 100% de la taxe d'amusement dans les municipalités où existe une telle taxe, exemple: Longueuil, Boucherville, Sillery, etc.
- C) Tous les organismes récréatifs de l'Ancienne-Lorette paient une taxe d'amusement. Exempter le théâtre La Fenièrre de cette taxe créerait une injustice.
- D) Le théâtre La Fenièrre est rentable et procure un salaire plus que décent à son directeur (propriétaire).
Ce salaire est nettement supérieur à celui du "payeur de taxes" moyen de l'Ancienne-Lorette à qui monsieur Georges Delisle demande une subvention, CAR si nous accordions cette subvention, c'est dans VOS poches que nous irions la chercher.
- E) Si monsieur Georges Delisle a besoin de 12 000,00\$ de plus pour vivre, il n'a qu'à augmenter le prix de ses billets d'environ 0,50\$ et alors, ce sera le spectateur (qui en majorité est un citoyen des autres villes environnantes) qui a les moyens financiers de se payer un billet de 10,00\$ qui paiera la note et non pas le petit salarié que l'on égorgerait

davantage sur son compte de taxes pour subventionner une entreprise RENTABLE.

VOILÀ POURQUOI, même si je suis un amateur de théâtres d'été, j'accepte de payer mes billets 0,50\$ plus cher afin de ne pas augmenter inutilement le compte de taxes des contribuables de l'Ancienne-Lorette.

Tous, vous devez comprendre que:

1. Lorsque la municipalité dépense de l'argent (en subvention ou autrement), elle le prend dans VOS POCHEs;
2. Certains d'entre vous sont probablement favorables à la demande du théâtre La Fenièrre et c'est normal.
Cependant, d'autres seront favorables à donner des subventions à d'autres organismes et ils auront tout aussi raison;
JUSQU'OU IRONS-NOUS DANS CE PROCESSUS?
JUSQU'OU LAISSERONS-NOUS AUGMENTER LES TAXES POUR SUBVENTIONNER?
3. Il existe de nombreux programmes de subventions fédérales et provinciales que VOUS payez à même vos impôts et le théâtre La Fenièrre en reçoit déjà.

Le Maire de l'Ancienne-Lorette
EMILE LORANGER, ing.

SOMMAIRE

- Recyclage-Québec
- Excusez-vous
- Règlement concernant la neige
- Enlèvement du conteneur au garage municipal
- Québec 1534-1984
- Offre d'emploi
- Règlement concernant les chiens
- Le greffe
- Nominations

COMPTES DE TAXES 1984

Les comptes de taxes ont été transmis récemment et les propriétaires ont la possibilité de les acquitter en deux (2) versements, exception faite des comptes de 300,00\$ et moins.

Le premier versement devra être effectué le ou avant le 29 février, c'est-à-dire REÇU à l'hôtel de Ville le ou avant le 29 février 1984 à 17h, ceci afin de ne pas subir les inconvénients de payer l'intérêt au taux de 15% sur la partie échue.

Dans les cas où des personnes seraient dans l'impossibilité d'acquitter entièrement la PREMIÈRE ÉCHÉANCE, nous vous conseillons de nous faire parvenir le montant qu'il vous est possible de payer et par la même occasion, vous pourriez communiquer avec le soussigné ou son représentant en vue de conclure des ententes pour le règlement complet du compte de taxes. Vous devez cependant comprendre que toutes les fois où il y a un solde à payer après échéance, les intérêts s'ajoutent au compte impayé.

D'autre part, dans le but d'éviter un oubli au moment de l'échéance du deuxième versement, le 3 juillet 1984, nous vous suggérons de nous transmettre un chèque postdaté. Nous constatons, d'année en année, qu'il y a de plus en plus de contribuables qui trouvent avantageux d'utiliser cette méthode.

Nous vous rappelons que nous sommes toujours à votre disposition pour tout renseignement complémentaire relatif à votre compte de taxes ou tout autre problème dont la responsabilité relève du Service de la trésorerie.

Le Trésorier,
GILLES KIROUAC, o.m.a.

10 ANS DE SERVICE

FÉLICITATIONS!



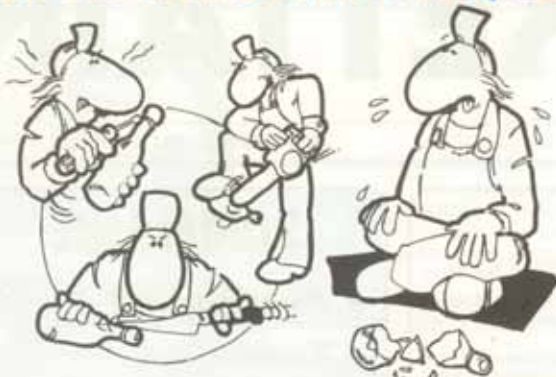
Dans l'ordre habituel: M. Émile Loranger, maire, M. Roger Murray et M. Marcel Falardeau, travaux publics, M. Léandre Drolet, loisirs, M. Gilles Cantin, trésorerie et M. Michel Dagenais, dir. gén.

SOUVENIR:

Pour des raisons évidentes, les premiers villages de la Nouvelle-France sont nés le long des "chemins d'eau". L'Ancienne-Lorette fut, après Charlesbourg, la première paroisse de la région de Québec à s'établir en retrait des voies navigables. Source: Lionel Allard

RECYCLAGE QUÉBEC

AH! CES COLLETS MÉTALLIQUES!



Problème numéro un des participants à la récupération: les collets métalliques, et tout particulièrement ces petits anneaux que l'on trouve à la base du goulot des bouteilles de boissons. À chercher des méthodes pour l'enlever, on risque de casser la bouteille ou même de se blesser, sans même y être arrivé! Que faire?

L'important pour Recyclage-Québec, c'est qu'il y ait le moins possible de métal sur les contenants de verre; essayez donc d'enlever tout d'abord tout ce qui est facilement détachable, comme les bouchons, les collets métalliques des bouteilles de vin, etc. Quand il ne vous restera plus que le petit anneau, peut-être aurez-vous encore assez de patience pour en venir à bout. Sinon, mettez tout de même votre bouteille à la récupération! l'essentiel, c'est d'en enlever le plus possible, bien sûr, mais c'est aussi de participer...

Une fois par semaine, par mois, ou une fois de temps en temps?

Les statistiques s'accumulent autour du projet pilote de récupération, c'est ainsi que l'on a pu constater que le taux de participation est plutôt variable! Si 77% des foyers ont participé au moins une fois, on sait que 11% ont cessé de participer et qu'un assez grand nombre de foyers sont plutôt irrégulier.

Pour le succès du projet-pilote, il est important de pouvoir calculer une moyenne de participation constante; aussi est-il mieux de participer régulièrement, que ce soit aux deux, trois ou quatre semaines importe peu. C'est la constance qui est essentielle au succès!

ATTENTION! ATTENTION!

ENLÈVEMENT DU CONTENEUR AU GARAGE MUNICIPAL

L'an dernier, il a été décidé de placer un conteneur au garage municipal. Cette décision visait à dépanner la population à certaines périodes de l'année afin qu'elle puisse se départir des objets difficilement ramassables par le service régulier.

On s'aperçoit après une période d'essai que l'objectif premier a été dévié et que certains abus engendrent des coûts inacceptables pour la population (+ 14 000\$ en 1983).

Cela nous oblige donc à revenir à la formule originale et veuillez prendre note qu'à compter du 15 février 84, le conteneur sera enlevé au garage municipal et il sera interdit d'aller y porter quelques déchets que ce soit.

Par contre, ce service sera maintenu pour les mois de mai et de juin pour le grand ménage du printemps et au mois de septembre pour celui de l'automne.

Nous comptons sur votre collaboration.



EXCUSEZ-NOUS...

Durant la période des Fêtes, plusieurs citoyennes et citoyens ont été privés de l'utilisation des patinoires extérieures.

Il faut comprendre que les précipitations de neige que nous avons connues cette année sont extraordinaires lorsque les journaux nous apprennent que nous avons eu plus de 50% de la moyenne des dix (10) dernières années pour la même période.

Évidemment, ceci a occasionné une mobilisation du personnel et des équipements d'une façon intensive et régulière provoquant ainsi la situation que vous connaissez.

Cependant, il y a possibilité d'améliorer cette situation en vue de vous fournir un service rapide et adéquat et des instructions ont été transmises en ce sens aux responsables concernés.

Le Conseil municipal

RÈGLEMENT CONCERNANT LA NEIGE

Les accumulations de neige dans les rues entraînent de sérieux problèmes de déneigement et de circulation tant pour les piétons que pour les automobilistes.

C'est pourquoi, il existe un règlement (no. 171) interdisant à quiconque de jeter de la neige dans les rues de la municipalité et ce sous peine d'amende.



UN PEU DE CIVISME...



Au détriment de l'un et au plaisir de l'autre, cette année Dame Nature nous a enseveli sous la neige.

Toutefois, il ne faudrait pas oublier que de nettoyer son entrée dans celle de son voisin n'améliore pas les relations de bon voisinage.

Tout compte fait, ce n'est qu'une question de civisme.

PHOTOS D'ÉPOQUE DEMANDÉES

Le Club Photo Ancienne-Lorette, en collaboration avec le Service des Loisirs, présentera au cours du printemps prochain une exposition de photographies représentant l'Ancienne-Lorette à des époques antérieures à 1960. À cette fin, nous sollicitons votre collaboration, afin que vous nous fassiez parvenir les photos et négatifs que vous avez en votre possession.

Les images pourront représenter des bâtiments, des rues, des sites, des objets d'époque, des personnalités connues ou des événements communautaires. Une attention spéciale sera portée aux pièces reçues et nous vous assurons que le tout vous sera remis intact.

Les photos ou négatifs devront être déposés au secrétariat du Service des Loisirs, 1729 rue Arthur, au plus tard le 24 février à 17h.

Pour tous renseignements supplémentaires, contactez: Julienne Hardy 872-1331 ou Huguette Caron, 871-3434.

RÈGLEMENT CONCERNANT LES CHIENS

Saviez-vous que toute personne qui est propriétaire, possesseur ou gardien d'un chien dans les limites de la municipalité doit, au moment de l'acquisition et chaque année, par la suite obtenir une licence et en défrayer le coût au montant de 25\$ chacune.

Les propriétaires de chien déjà enregistré reçoivent une facture annuellement.

Veillez prendre note également que la Ville de l'Ancienne-Lorette a accordé à l'Es-couade Canine du Québec Inc le contrat relatif à l'application du règlement concernant les chiens.

Ce contrat est d'une durée d'un an à

compter du premier janvier 1984, pour les services suivants:

- ramasser les chiens errants dans la municipalité;
- enquêter pour retrouver le ou les propriétaires d'un ou des chiens ramassés et licenciés;
- procéder à la vérification des licences émises et aviser les propriétaires qui auraient négligé de le faire.

En bref, la Société Canine du Québec Inc. doit travailler en étroite collaboration avec le Service de la Protection publique de l'Ancienne-Lorette en vue d'assumer et mettre en application les devoirs inscrits dans le règlement de la municipalité.



c.l.s.c.
laurentien

RENCONTRES PRÉNATALES

Des rencontres prénatales se donnent continuellement au C.L.S.C. Laurentien pour la femme ou le couple qui attendent leur premier enfant.

De plus, des rencontres prénatales **spécifiques** sont offertes pour la femme ou le couple qui attendent leur deuxième enfant ou plus.

RENCONTRES POSTNATALES

Pour répondre aux besoins des parents qui désirent de l'information et des échanges suite à l'arrivée du bébé, le C.L.S.C. Laurentien organise des rencontres postnatales.

Pour inscription et informations supplémentaires, téléphonez au numéro 872-0881, poste 129.



QUÉBEC 1534-1984

ACCUEIL FAMILLE

Québec 1534-1984 fait appel à la population de l'Ancienne-Lorette afin de faciliter l'intégration des membres d'équipage, âgés de 16 à 24 ans, qui arrivent à bord des grands voiliers, du 25 juin au 30 juin 1984.

Faisons-leur goûter à la vie familiale québécoise, afin de perpétuer notre réputation déjà célèbre pour son hospitalité.

Les familles intéressées à parrainer un ou des membres d'équipage, veuillez remplir et retourner le formulaire à l'adresse mentionnée.

ACCUEIL EN FAMILLE

NOM	PRÉNOM							
ADRESSE	TELEPHONE - RES.							
CODE POSTAL	BUR.							
Type de résidents habités:								
Maison	Appartement							
Nombre de résidents à la maison: <input type="checkbox"/> Agité responsable des résidents:								
Langue parlée: Français <input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Autre: <input type="checkbox"/>								
Vos loisirs: <input type="checkbox"/>								
Votre offre d'accueil durant la période des Grands Voiliers en juin 1984:								
21	24	25	26	27	28	29	30	soit généralement
Nombre de personnes que vous voulez accueillir à la fois: <input type="checkbox"/>								
En particulier: <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>								
De nationalité: <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>								
Peut signer la nationalité: <input type="checkbox"/>								
Que pensez-vous être aussi membre(s) d'équipage que vous accueillerez?								
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>								
Acceptez-vous le transport de vos articles de leur bateau à leur venue et le retour? OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>								
Signature: <input type="text"/>								

Bureau de
Service de l'Accueil
Québec 1534-1984
71, rue Mont-Carmel
Québec Q2L
G1R 4A6

LE CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE VOUS INFORME...

Dans les derniers jours de novembre, le C.P.A. a adopté le nouveau programme d'entraînement imposé par la Fédération canadienne de patinage artistique.

Le nouveau programme canadien de patinage (P.C.P.) est une nouvelle approche d'enseignement et prépare les patineurs pour le patinage artistique, le hockey, le patinage récréatif et la ringuette.

Une séance d'entraînement se subdivise généralement en quatre parties:

- échauffement (poussée élan, étirement, exercices rythmiques);
- leçon en groupe;
- expression créative / jeux et chants gestuels;
- récupération.

Comme il s'agit d'un changement majeur et qu'il est à prévoir des problèmes d'adaptation, je compte sur le support et la compréhension des parents pour les mois à venir.

Merci.

André Drouin, président 872-3440

— OFFRE D'EMPLOI —

AGENT D'INFORMATION CONTRACTUEL — TEMPS PARTIEL

La Ville de l'Ancienne-Lorette requiert les services d'un agent d'information à temps partiel.

Le poste consiste à assumer la responsabilité de la parution du journal mensuel Le Loretain, soit: rédaction d'articles, mise en page, correction d'épreuves, etc... et donner un suivi à toute information pertinente pour la municipalité.

Pour ce faire, une présence dans le milieu est requise, en particulier, assistance aux réunions du Conseil (deux (2) par mois) et communication avec les différents services municipaux.

Le (la) candidat(e) est diplômé(e) en communications ou dans toute autre discipline connexe. Il (elle) devra avoir une expérience pertinente et posséder une excellente maîtrise du français écrit.

Prêtez de faire parvenir votre curriculum vitae, sous pli cacheté et bien identifié "AGENT D'INFORMATION" avant le 10 février 1984 à l'attention du Directeur général, Ville de l'Ancienne-Lorette, 1575, rue Turmel, Ancienne-Lorette G2E 3J5.

Les candidats ou candidates doivent préciser les honoraires demandés pour les douze (12) prochains mois. Des exemples de travaux réalisés antérieurement seraient appréciés. Pour tout renseignement complémentaire, prière de communiquer avec le directeur général au numéro 872-9811.

SOUVENIR D'OUTREFOIS...



Les reconnaissez-vous?

RÉPONSE:

A GENOUX: Emilien Friel, Jean-Guy Crispo, Ludovic Fortin,
Jean-Paul Gagné, Gérard Blondneau, Hervé Gagné, Marcel Laurin,
DEBOUT: Alphonse Proulx, Roger Gauvin, Rosaire Belleau, Al-
me Gagné, René Milhomme, Marcel Belleau, Armand Gagné,
Herman Lemieux, Gérard Hamel, Lucien Drolet, Roger Dionne,
Major Emilie Turmel, curé Avila Paradis, Ernest Gauvin, Gérard
GAUVIN, Charles Auguste Gauvin.

À VOTRE SERVICE: LE GREFFE



Pour faire suite à l'adoption de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, nous avons déjà publié un article expliquant la portée de la loi, article qui avait paru dans le journal Le Loretain, édition de mai 1983.

En vertu de cette loi, la personne responsable de son application est celle qui détient la plus

ACCÈS AUX DOCUMENTS PUBLICS

haute autorité ce qui, dans le cas d'une corporation municipale, est représentée par le maire.

Cependant, en vertu de l'article 8 de la loi, le maire peut déléguer à une autre personne la responsabilité d'assurer l'application de la loi de sorte que vous trouverez ci-après le texte d'un avis public que monsieur Émile Loranger, maire, a fait paraître dans le journal Le Soleil en date du 24 décembre 1983:

"Avis est donné, par le soussigné, maire de la Ville de l'Ancienne-Lorette et étant la plus haute autorité au sens de l'article 8 de la Loi ci-haut mentionnée, que j'ai désigné, comme personne responsable, Me Gabriel Michaud, greffier et conseiller juridique de la Ville de l'Ancienne-Lorette, et lui ai délégué toutes les fonctions confiées par la Loi précitée à la personne responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels".

D'ici le 1er juillet 1984, nous verrons à prendre les dispositions nécessaires afin de nous conformer à la partie de la loi qui entrera en vigueur à partir de cette date.

ANCIENNE-LORETTE,
LE 12 JANVIER 1984.

Le Greffier de la Ville,
Me Gabriel Michaud, avocat

NOMINATIONS

Monsieur André Pelchat a été nommé membre du Comité consultatif d'urbanisme et ce, pour un mandat de deux ans.

De plus, monsieur Jean Bédard a vu son mandat renouvelé et il demeure président du comité, poste qu'il occupe depuis quelques années.

Les représentants du Conseil sur ce comité consultatif sont les conseillers Jacques Fauschon, vice-président et Léo Carreau.

FÉLICITATIONS...

Du 12 au 22 janvier, s'est tenu à l'Ancienne-Lorette le tournoi Bantam. Nous tenons à féliciter les organisateurs et tous les bénévoles qui ont collaboré au succès de cet événement.

Le Conseil Municipal



IN MEMORIAM

Nicolas Lapointe, 17 ans,
décédé tragiquement à
l'Amphiglace, vendredi le
23 décembre 1983.

C'est avec beaucoup d'émotions, Nicolas, que nous voudrions te rendre hommage au nom de la grande famille du hockey mineur de l'Ancienne-Lorette.

La sienne pour toi, s'est fait entendre alors que tu n'étais qu'à ta première période de jeu...

Tu n'as pu compléter sur la terre ton échappée mais tu la poursuivras, nous en sommes sûrs, au ciel...

Tu as toujours au meilleur de toi-même défendu les honneurs de ta ville et c'est le souvenir que nous gardons de toi à jamais...

Encore vendredi le 23 décembre dernier, lorsque le destin a frappé, tu étais à aider des plus jeunes à devenir meilleurs...

Puisse ton exemple et ta détermination animer en nous ce désir de faire plus, toujours plus...

Et quand nous serons tous réunis, au ciel, pour la grande finale, c'est avec joie et fierté que nous te choisirons: "Capitaine"...

FÉVRIER À L'ANCIENNE-LORETTE

- 3: Beauport rencontre Le "77" à 20h, à l'Amphiglace.
- 5: Ste-Marie rencontre Le "77" à 14h, à l'Amphiglace.
- 6: Réunion du Conseil municipal à l'hôtel de ville à 20h.
- 10: Vanier rencontre Le "77" à 14h à l'Amphiglace.
- 19: Ste-Foy rencontre Le "77" à 14h à l'Amphiglace.
- 20: Réunion du Conseil municipal à l'hôtel de Ville à 20h.

À TOUS LES ORGANISMES

Pouvez-vous nous faire parvenir votre calendrier d'activités 1984 le plus tôt possible. Merci de votre collaboration!

Cet espace est mis à la disposition des organismes dont les noms figurent dans les colonnes de droite. Cette chronique vise uniquement les activités publiques. Les organismes qui veulent profiter de ce service gratuit doivent en informer, avant le 10 du mois précédent, le bureau du Directeur Général de la Ville à 872-9811. On est prié de noter que LE LORETTAIN ne reproduit pas les communiqués de ces organismes.

ORGANISMES RÉCRÉATIFS

Ballet Classique:	Alice Therrien	872-4528
Baseball des Jeunes:	Louis Robitaille	872-4518
Cadets:	Philippe Poirier	872-3456
Club photos Anc.-Lor.:	Julienne Hardy	872-1331
Scouts et guides,		
19e groupe:	Gilbert Faucher	872-3147
G.E.C.C.:	Pauline Labbé	871-4588
Groupe Aventure Nature:	René Hamel	872-2769
Hockey Mineur:	Jimmy Lemelin	872-3281
Mistral:	Stéphane Morel	872-2041
Patinage artistique:	André Drouin	872-3440
Patinage Sportif:	Raymond Deblais	872-3972
Pétanque:	Réal Laurin	872-9284
Ringuette:	Carol Gagné	872-9917
Rythmo-Son:	Gilles Pagrau	872-3547
Séniateurs (Les):	André Larochelle	872-4431
Ski de Fond:	Richard Naud	871-1220
Soccer:	Claude Tardif	872-4379
Tennis:	Roland Gosselin	872-1633

ORGANISMES PARA-MUNICIPAUX

Ambulance St-Jean:	Robert Bouchard	872-6241
APEAS:	Giulio Cantin Tessier	872-2118
Âge d'Or:	Mme Edna MacKenzie	872-9903
Association Locataires		
Place des Pionniers	Mme Simone Roy	872-0344
Cercle des Fermières	Mme Madeleine Cloutier	872-4350
Chambre de Commerce:	Alain Ferland	872-2556
Chevaliers de Colomb:	Jean Denis Lachance	872-6229
C.L.S.C. Laurentien:	René Laverdière	872-0881
Club Richelieu:	M. René Bosillon	872-8825
Filles d'Isabelle:	Lucille Morin	843-8889
Mouvement Couple et Famille:	Réal & Mariette Poulin	872-2083
Service d'entraide		
Rayon de Soleil:	Laval Monfette	872-0881
St-Vincent de Paul:	Madeleine Gosselin	872-1633
Tournoi Bantam:	Guy Lacroix	872-9935

SERVICES MUNICIPAUX

Directeur Général:	Michel Duganais, ing.	872-9811
Greffier et Contentieux:	Me Gabriel Michaud	872-9811
Cour Municipale:	Mme Monique Mignault	872-9811
Trésorerie:	Gilles Kirouac	872-9811
Urbanisme:	Claude Racé	872-9811
Travaux Publics:	Armand Gagné	872-7007
Police et Pompiers:	Réal Murray	872-9818
Capitale des chiens:	Bob-Blaise	872-0000
Ambulance:	Réal Murray	872-9818
Loisirs:	Camille Deschênes	871-3434
O.M.H.:	Marcel Godin	872-3544
Équipe de Sauvetage:	Jacques Gosselin	872-2913

CONSEIL MUNICIPAL

MAIRE:		
Émile Loranger		872-4004
CONSEILLERS:		
Quartier St-Jacques		
Sylvie Laflamme		872-4949
Quartier Notre-Dame		
Léo Carreau		872-7957
Quartier 3 (St-Paul)		
André Côté		872-9670
Quartier 4 (St-Olivier)		
Michel Lacroix		872-2259
Quartier 5 (St-Jean Baptiste)		
Carole Gagné		871-6943
Quartier 6 (Des Pins)		
Jacques Fauchon		872-3277

LE LORETTAIN

LE LORETTAIN est un mensuel publié par la Ville de l'Ancienne-Lorette. Il est distribué gratuitement par la poste dans tous les foyers de l'Ancienne-Lorette. L'équipe rédactionnelle est sous la responsabilité du Directeur général de la Ville et les photographies sont réalisées par le Club photos Ancienne-Lorette.

DÉPÔT LÉGAL: Bibliothèque Nationale du Québec.
IMPRESSION: Imprimerie St-Romald, Division Groupe Québec Inc.

ISSN-0822-7888